CAISSE D'EPARGNE
CEPAC

SOUTHERN IMPLANTS FRANCE

Identifiant créancier : FR60ZZZ8681A9

Identifiant demandeur : 5B220819

Références uniques des mandats :
XXZZZA0000945B220819

Edité le 13/02/2020 à 11:44

SOUTHERN IMPLANTS FRANCE

Mandat de prélèvement SEPA

X	X	Z	Z	Z	A	0	0	0	0	9	4	5	B	2	2	0	8	1	9														

Référence unique du mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SOUTHERN IMPLANTS FRANCE à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SOUTHERN IMPLANTS FRANCE. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

*Les champs précédés d'un * doivent être complétés.*

* _____
Raison sociale ou nom du débiteur

* _____
Numéro et nom de la rue

* ☐☐☐☐☐ * _____
Code postal Ville

* _____
Pays

* ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
Numéro d'identification international du compte bancaire IBAN

* ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐
Code international d'identification de votre banque BIC

* _____
Nom du créancier devant apparaître dans l'ordre de prélèvement

* **FR60ZZZ8681A9**
Identifiant du créancier ICS

* _____
Numéro et nom de la rue

* ☐☐☐☐☐ * _____
Code postal Ville

* _____
Pays

* Type de paiement Paiement récurrent / répétitif ☐ Paiement ponctuel ☐

* _____
Nom du signataire (pour une société signataire habilité sur le compte)

* ☐☐☐☐☐☐☐☐ * _____
Date JJ MM AAAA Lieu

* Signature

Personne à contacter pour modifier ou révoquer un mandat de prélèvement (modification des coordonnées bancaires, réclamation)

SOUTHERN IMPLANTS FRANCE
Raison sociale du créancier

_____
Nom du contact

_____
Numéro et nom de la rue

☐☐☐☐☐ _____
Code postal Ville

_____ _____
Téléphone Mail

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.